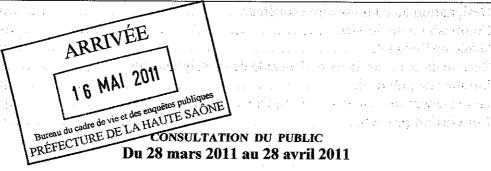
# ENQUETE PUBLIQUE

Relative à la demande d'autorisation d'exploiter un élevage en agriculture biologique de 172 vaches mixtes à dominante laitière

Demande présentée par le G.A.E.C. DES CINQ CHÊNES

Commune de CENANS

(Hte Saône)



# RAPPORT et AVIS

特性的主要引起的推荐,只有为什么认识的工作。 经共产的股票

Destinataire : Monsieur le Maire de CENANS

Copies: Monsieur le Président du Tribunal Administratif Monsieur le Préfet de la Hte-Saône

# 1 ère PARTIE

# sommaire

1- <b>G</b> ]	ENERALITES The Poster point point comments statement in the statement of a system of the comment
ે 1.1-	Objet de l'enquête
1.2-	Objet de l'enquête
1.3-	Etat actuel de l'exploitationp 8
1.4-	Le projet envisagé
	EROULEMENT DE L'ENQUETE
2- DI	EROULEMENT DE L'ENQUETE
	to the second of
2.1-	Désignation du commissaire enquêteur
2.2-	Composition du dossier p 14
2.3-	Durée de l'enquêtep 14
2.4-	Decomposition of decision of demands de managinature and de 14
2.5-	Mesures de publicité
2.6-	Permanences du commissaire enquêteur
2.7-	Mesures de publicité. p 14 Permanences du commissaire enquêteur. p 15 Conclusion partielle. p 15
3.RE	CUEIL ET ANALYSE DES OBSERVATIONS
J-IXE	COER ET AMETSE DES OBSERVATIONS
-	
3.1-	Formalités de clôture
3.2-	
3.3-	Observations manuscrites au registre d'enquête
3.4-	Personnes ayant consulté le dossier
3.5- <b>3.6-</b>	Correspondances remises
3.0-	Conclusion partielle

National Control Control of the Control of National Engineering of the Association of the

# 2 ème partie

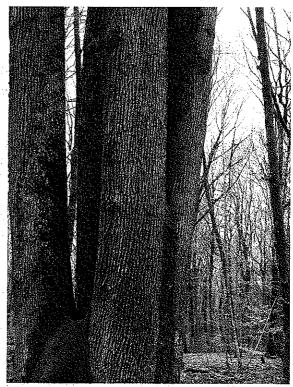
# sommaire

# 1- CONCLUSIONS MOTIVEES

1-1	Quant à la régularité de la procédure,	.p 20
1-2	Quant au projet d'exploitation	.p 20
1-3	Conclusion générale	p 21
	reaching the first of the control of	-

# 2- AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ......p 23





« Les cinq chênes »

# 1 ère partie

## 1-GENERALITES

# Présentation générale du GAEC DES CINQ CHÊNES

Le GAEC CINQ CHÊNES résulte du regroupement du GAEC JACOULET-PICARD de CENANS avec l'exploitation de Mme DODANE Laetitia de CIREY, et de l'installation d'Adrien JACOULET (avec la reprise de l'exploitation de M.ISABEY).

Le GAEC a demandé début 2010 le passage à l'agriculture biologique pour sa partie élevage (ensemble du troupeau, prairies et quelques parcelles en cultures).

Le GAEC est donc composé de 4 associés qui exploitent 405 hectares de surface agricole utile (S.A.U.), avec un quota de 700 000 litres de lait valorisé en bio, 26 primes vaches allaitantes, pour un cheptel de 450 animaux environ.

Pour une exploitation aisée, une extension d'un bâtiment existant sur le site de CENANS permettra de loger toutes les vaches laitières ensembles (120 pour une capacité de 132 places). Les veaux et les génisses du troupeau laitier ainsi que les vaches allaitantes (30) seront logés dans les bâtiments existants du site de CENANS. Les génisses du troupeau allaitant et les bœufs seront logés à CIREY (hameau de MARLOZ).

# 1-1 Objet de l'enquête :

- autorisation d'exploiter un élevage mixte de 142 vaches laitières et 30 vaches allaitantes (plus de 100vaches : rubrique de la nomenclature des installations classées n° 2101-2-a).
- déclaration d'un élevage de 60 veaux de boucherie et/ou bovins à l'engraissement (50 à 200 animaux : rubrique de la nomenclature des installations classées n° 2101-1-c)
- Constructions sur le site de Cenans : d'une extension à un bâtiment existant, d'une nouvelle salle de traite ainsi que les annexes nécessaires à la gestion des effluents ;
- déclaration de 7700m3 de stockage de paille et fourrage répartis sur les sites de Cenans et Cirey (hameau de Marloz) (sup.à 1000 m3 mais inf. à 20000 m3 : rubrique de la nomenclature des installations classées n° 1532-2)
- plan d'épandage de 303 hectares répartis sur 7 communes : Aulx-les-Cromary, Beaumotte-Aubertans, Cenans, Chambornay-les-Bellevaux, Cirey-les-Bellevaux, Rioz et Traitiefontaine.

Autres législations applicables du Code de l'environnement :livre Ier titre II, livre V titre Ier ; article R511-9 ; articles L.122-1 et L122-7

1-2 Spécificités communales et environnementales résumées (pour plus de détails le lecteur pourra se référer à l'étude d'impact pages 7 à 64 du dossier de demande d'autorisation ainsi qu'aux annexes de ce dossier).





1-2.1 La faune et la flore (ZNIEFF)

L'exploitation, par son plan d'épandage, est concernée par 2 Z.N.I.E.F.F. (zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique);

-ZNIEFF de type II n° 0181-0000 : vallée de l'Ognon de Villersexel à Moncley : communes concernées : Beaumotte-Aubertans, Cenans, Chambornay-les-Bellevaux, Cirey, Aulx-les-Cromary. Protection des grands équilibres écologiques en tenant compte de la faune sédentaire ou migratrice.

-ZNIEFF de type I n° 0181- 0007 : prairies de la recrue et de la rangée de l'Isle (Chambornay-les-Bellevaux). Proximité sans impact.

# Les arrêtés de protection :

Abbaye de Bellevaux (site classé) et château de Cirey (abords classés). A l'arrière du site classé un aqueduc souterrain abrite des chauves-souris (arrêté de protection des chiroptères du 3/10/89 complété par celui du 02/08/90).

Aucune parcelle à proximité immédiate.

# Les zones humides

La présence de zones humides joue un rôle essentiel dans la limitation des crues, la recharge des nappes phréatiques et le maintien de la qualité de l'eau. Les exploitants ont exclu certains îlots de prairies humides de leur plan d'épandage (îlots 6,7 et 11).

# Les prairies

203 hectares environ sont recensés sur l'exploitation et sont gérés sans apport d'engrais minéraux chimiques (exploitation en agriculture biologique pour sa partie élevage).

- -172 hectares de prairies permanentes ou temporaires où majoritairement on y trouvera une flore « contrôlée ».
- 31 hectares de prairies naturelles où la biodiversité présente sera conservée, voire développée (seuls 3 hectares seront fertilisés par apport de fumier).

Monsieur Michel NARDIN, demeurant 8 rue du vert coteau à NAVENNE 70000, Commissaire enquêteur désigné par décision du Tribunal Administratif N°E11000033/25 du 17/02/2011

# 1-2.2 Les sites et paysages

Les deux sites de l'exploitation se situent dans la vallée de l'Ognon (cours moyen).Les prairies occupent les abords de l'Ognon pour laisser place ensuite aux cultures; quelques îlots forestiers apparaissent dans les méandres ou sur le chanfrein des terrasses.

En dehors de la vallée de l'Ognon le paysage est vallonné cultivé et boisé Les villages ont peu d'impact sur les paysages du fait de leur dispersion et de leur moindre taille.

L'exploitation de Cenans a obtenu un permis de construire pour extension d'un bâtiment et construction d'une salle de traite et réalisation d'ouvrages annexes nécessaires à la gestion des effluents. Ce permis recommande l'intégration paysagère des bâtiments au sein de l'exploitation par des haies ou des essences locales.

# 1-2.3 Milieu socio-économique

On ne recense aucune activité industrielle d'importance.

La commune de Cenans comptait 150 habitants et Cirey-les-Bellevaux 308 habitants en 2006. La démographie est en forte augmentation au cours des dernières années (1999 à 2006). S'agissant de petites communes rurales à l'écart des grands axes de circulation, elles ne possèdent pas beaucoup d'entreprises ou de services et sont principalement résidentielles et agricoles.

Cependant on assiste à une diminution du nombre d'exploitations agricoles et d'exploitants (ou salariés) entre 1988 et 2000 :

-à Cirey de 11 à 7 expoitations et de 27 à 12 exploitants,

-à Cenans exploitations stables mais les exploitants passent de 12 à 8.

Il est important de maintenir les exploitations agricoles actives sur ces territoires.

## 1-2.4 Le climat:

Les effets de l'exploitation sur le climat concernent uniquement les gaz à effet de serre (GES). Il est difficile de chiffrer précisément la contribution de ce projet au réchauffement global, mais par rapport à la situation antérieure, l'exploitation passant en activité polyculture-élevage biologique, elle fera des efforts pour maintenir des surfaces en herbe, pour utiliser moins d'engrais et pour diminuer la consommation de carburants, contribuant ainsi à une diminution des GES.

# 1-2.5 Hydrogéologie:

1-2.5.1. dispositions réglementaires et compatibilité avec le SDAGE :

L'exploitation doit suivre les recommandations du code des bonnes pratiques agricoles (annexe de l'arrêté du 22 novembre 1993).

Le SDAGE contribue à la mise en œuvre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques en fixant les objectifs de qualité et de quantité des eaux. (lutte contre la pollution et l'eutrophisation des milieux aquatiques ...etc). Les mesures contribuant à pallier les pollutions agricoles sont de «couvrir les sols en hiver et doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandage ».

Comme le mentionne le dossier, le GAEC s'assure de disposer de capacités de stockages adaptées à la production d'effluents, aux surfaces disponibles à l'épandage et à l'assolement de l'exploitation (logiciel DeXeL). De plus l'exploitation envisage l'acquisition d'un logiciel de gestion des parcelles permettant de réaliser un prévisionnel de fertilisation, l'enregistrement des pratiques de fertilisation et de protection des cultures. Le GAEC mène également une réflexion pour l'implantation de couverts végétaux sur les îlots qui pourraient se retrouver en situation de sols nus en hiver.

Le projet du GAEC est donc en compatibilité avec le SDAGE.

1-2.5.2 Les ressources pour l'alimentation en eau potable (A.E.P.)

-Chambornay-les-Bellevaux : captage Saint pierre de Tarentaise en bordure de l'Ognon à l'est du village, protégé par des périmètres de protection qui concernent les îlots 61,63 et 64 (situés dans le périmètre de protection éloigné où l'accord d'un hydrogéologue agrée devra être demandé avant épandage). Le GAEC exclut l'îlot 64 de son plan d'épandage.

-Anthon: captage de la Pierre Percée au Nord du village protégé par des périmètres de protection. Pas d'îlot concerné par ces périmètres.

-Marloz: alimenté par une source au Sud, son bassin d'alimentation est entièrement boisé.

-Les Neuves Granges: source située juste en dessous du hameau présentant des problèmes de turbidité et de pollution organique. Il est nécessaire que la commune établisse des périmètres de protection de cette source. Le GAEC exclut tout épandage ou stockage sur l'îlot 27 situé à moins de 200 m de cette source.

-Cirey et Beaumotte-Aubertans: Les sources sont dans les bois et leurs bassins d'alimentation est forestier. Des périmètres de protection sont à l'étude.

-Cenans: périmètres de protection à l'étude. Le captage est situé au dessous du village dans la nappe phréatique de l'Ognon. Les périmètres envisagés dans l'étude ne concernent aucun îlot d'épandage.

-Aulx-les-Cromary: captage situé à Palise, en rive gauche de l'Ognon, dans le département du Doubs dont les périmètres de protection sont à l'étude (évolution de l'étude à suivre).

1-2.5.3 Les eaux superficielles : on note la présence de 2 ruisseaux temporaires dans les vallées sèches d'Anthon et de Marloz.

Cirey, Cenans et Chambornay-les -Bellevaux sont situés en bordure de l'Ognon, des sources alimentent des petits ruisseaux ou « La Linotte » qui rejoignent l'Ognon.

L'Ognon est une rivière importante qui s'inscrit nettement dans le paysage, sa qualité est suivie régulièrement à Beaumotte-Aubertans. Des progrès sont à faire concernant les micropolluants et les excès de nutriments organiques apportés par l'agriculture.

Les parcelles du GAEC situées en bordure de l'Ognon sont principalement des prairies, sauf 11 hectares cultivés.

1-2.5.4 Volumes d'eau nécessaires au GAEC.

Cenans: 4500 m3 (actuellement 3000m3).La commune pourra fournir le surplus. Marloz: 1000m3 dont 500 pour abreuvements en pâtures (comme actuellement).

1-2.5.5 Impacts sur les eaux profondes et superficielles

-sur les sites d'exploitation : les risques de pollutions par infiltrations sont identifiés et gérés, les effluents d'élevage ont des ouvrages de stockage aux normes, les cuves à fuel prévoient des bacs de rétention, et les huiles usagées sont stockées en bidons étanches (prévision de bacs de rétention).

-sur les îlots d'épandage : Le GAEC met tout en œuvre pour que les épandages ne soient pas préjudiciables à la ressource en eau, par le respect des périmètres de protection des captages par le respect du plan d'épandage projeté et comme on l'a vu par la compatibilité du projet avec le SDAGE.

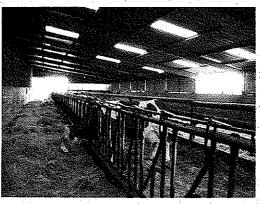
# 1-3 Etat actuel de l'exploitation : Site principal de Cenans :

STATE PROPERTY OF STATE OF SELECTION OF SELECTION BOOK TO BE SEEN THE TO SEE THE

gara ang palating an iliang baharan bakaran Julia Area e apresanta vece

On y trouve 3 bâtiments d'élevage (B1, B2, B3) avec leurs ouvrages de stockage des effluents (STO1, STO2, STO3, STO4), un bâtiment pour le stockage de paille et fourrage (B6) et un silo pour l'ensilage (S1).

-B1: 60 vaches laitières en aire de couchage paillée et aire d'exercice raclée, bâtiment associé à la salle de traite. Occupé 24h/24h en hiver et 6h/ jour l'été pour la traite et l'alimentation.



-B2: D'un coté 36 vaches allaitantes et leurs veaux ainsi que 10 génisses de plus de 2 ans sur aire paillée intégrale (utilisé surtout l'hiver).

De l'autre coté, 4 cases permettent de loger les veaux : juste après la naissance (10), avant sevrage (30), pré-sevrage (10) ou sevrés (18). Ces cases sont reliées à 2 postes de distribution automatique de lait de l'exploitation.

Ce bâtiment permet aussi le stockage de 900 quintaux de céréales, un silo tour stocke 5 tonnes de mais et un second silo 6 tonnes de tourteaux. Le moulin situé dans ce bâtiment permet la fabrication des farines à partir de ces différents ingrédients.



-B3: Il abrite 38 vaches laitières et 21 génisses de plus de 2 ans sur aire de couchage paillée et aire d'exercice raclée en système fumier (64 places au cornadis). Couloir de transit pour que les laitières puissent accéder au bâtiment B1 et à la salle de traite ce qui est peu fonctionnel et sera abandonné quand le projet sera réalisé puisque toutes les laitières seront regroupées dans le même bâtiment.

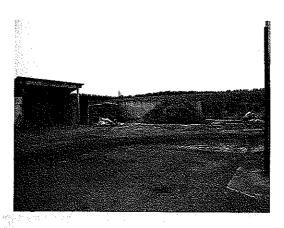


-B6: Il permet le stockage de 1100 bottes de paille ou foin soit environ 2600m3.

-S1:Silo accolé à B1, long de 80m il n'est plus utilisé que sur 50m pour le stockage d'ensilage (500m3). A son extrémité ouest, une centaine de balles rondes d'herbe enrubannées (130m3 de fourrage).



-STO1 - STO3: plates-formes à fumiers.



-STO2-STO4: fosses étanches enterrées.

## Site secondaire de Marloz

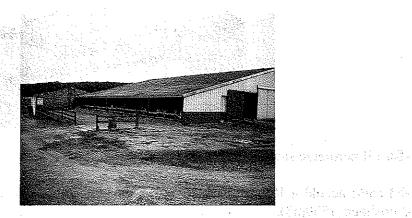
Monsieur Michel NARDIN, demeurant 8 rue du vert coteau à NAVENNE 70000, Commissaire enquêteur désigné par décision du Tribunal Administratif N°E11000033/25 du 17/02/2011

าว ใช่เหตะผู้สายหนึ่ง วันคุณ และป

Du fait de l'absence de plate-forme à fumier et de fosse à purin, l'usage de ce site où l'élevage se fait sur aire paillée, permet de ne plus stocker de fumier à l'extérieur des bâtiments (B4, B5, B7, B8, B9)

- **B4:** D'un coté 70 génisses sur aire paillée intégrale (partie occupée en hiver seulement), de l'autre coté une vingtaine de bovins à l'engrais sur aire paillée intégrale (occupation variable).

Ce bâtiment permet également le stockage de 500 bottes de foin (1200 m3), le stockage d'engrais solides et l'abri de matériel agricole.



- **B5**: 70 à 80 bovins à l'engrais sur aire paillée intégrale (occupation variable, fonction de l'évolution des marchés de la viande).



- **B7**: Auvent de B4 abritant du matériel agricole.

New Hole of Articles in

有种的特殊的 经销售收益 网络帕拉

- **B8**: Stockage de 900 bottes de paille (2200m3)



Monsieur Michel NARDIN, demeurant 8 rue du vert coteau à NAVENNE 70000, Commissaire enquêteur désigné par décision du Tribunal Administratif N°E11000033/25 du 17/02/2011

- **B9**: Annexe de B4 servant d'atelier avec divers petits matériels Une partie de ce bâtiment permet de loger le local des produits phytosanitaires (fermé, aéré, et sécurisé) et une cuve à fuel double parois d'environ 8000 litres.

u tempak kalimin uman mesan agrakkas dalik merangan likitu unian anje munau tan ilikit kuli engi.

entificare en la fil entractional applicant la cette de la la

with the way, it is lightly the end of the old a propagation, against the brook of

# 1-4 Le projet envisagé: Analysis and a station of the application in supplied the

# 1-4.1 Les bâtiments et le cheptel

Suite à plusieurs études pour la mise aux normes et en y intégrant la construction d'un nouveau bâtiment permettant de regrouper toutes les vaches laitières, au vu des résultats il s'est avéré nécessaire de prévoir des aires paillées intégrales pour limiter les effluents liquides et respecter le plan d'épandage étudié préalablement.

Le bâtiment B3 sera prolongé de 49m, il abritera l'ensemble des laitières et une salle de traite(en rototandem de 24 places avec aire d'attente sur caillebotis), une aire de couchage paillée et une aire d'alimentation. Il permettra de réunir 132 vaches laitières.

Afin de limiter les produits liquides à épandre, les eaux de lavage de la salle de traite seront épurées selon le système de traitement des eaux usées domestiques avec la filière utilisant les filtres à sables plantés de roseaux.

and the confirmation of a color production of a confirmation of the color of the color of

# 1-4.1.1 Evolution des bâtiments:

# a) Site de Cenans: Brown WAR Contraction of the Co

B1:92 génisses issues du troupeau laitier sur aire paillée (occupation hivernale).

y farang kanang mengalagan dalam kanang mengangan banggan kenanggan dan ang agawat menganggan kenanggan kenang

**B2**: 30 vaches allaitantes et leurs veaux, 10 vaches laitières taries, 10 génisses de plus de 2 ans et 55 veaux (45 places pour vaches et génisses, 68 places pour veaux, occupation hivernale).

**B3**:120 vaches laitières sur aire paillée (132 places, occupation hivernale 24h/24et estivale 6h/j).

**B6**: Extension d'une surface de 430m2 pour permettre le stockage de 1600 bottes de paille ou foin (3800m3).

b) Site de Marloz à Cirey:

**B4**: 60 génisses de renouvellement des vaches allaitantes sur aire paillée (occupation hivernale) et 200 bottes de foin supplémentaires (total 1700 m3).

B5: 60 bœufs (de 6 mois à 3 ans) sur aire paillée intégrale (occupé toute l'année).

# 1-4.1.2 Evolution de la gestion des effluents :

Site de Cenans:

STO6: nouvelle plate-forme à fumier au bout de B3

STO7 : pré-fosse à purin

STO5 : fosse à purin sous le caillebottis de l'aire d'attente à la salle de traite.

# 1-4.2 Le plan d'épandage

were the factor of product as the first place of the

of the effects and energy of the

TANKS AND AND STORY AND AND AND

Le principal enjeu environnemental identifié est la sensibilité de certains îlots à l'épandage de produits liquides, ce qui a conditionné le choix du GAEC de développer un système fumier plutôt que lisier.

1-4.2.1 Surface potentielle épandable (SPE):

# Sur les 411 hectares exploités, 302 hectares d'épandage potentiel (SPE) dont :

- -70 ha aptes à l'épandage de produits solides uniquement
- -232 ha aptes à l'épandage de produits liquides et solides

# 1-4.2.2 Quantités de déjections pouvant être étendues sur la SPE

# Stateda). Assolement moyen prévisionnel de la late de la

L'épandage des effluents produits par le GAEC nécessite (en cas d'occupation optimale des bâtiments) environ 118 hectares.

Le GAEC adhérent de 2 CUMA dispose d'un parc de matériel suffisant pour l'épandage qui peut représenter 3 à 4 semaines de chantiers dans l'année (hors dimanches et jours fériés).

# 

La pression en azote organique sur la surface dite « directive nitrate » (378 hectares, surface prenant en compte les prairies pâturées hors SPE, soit 302,8 ha +75,2 ha) est de 60 kg/ha, cet indicateur est très bon car le GAEC n'est pas dans une zone sensible répertoriée où il doit être inférieur à 170kg/ha.

La pression d'azote minérale est de 62 kg/ha sur la surface agricole utile, indicateur calculé avant le passage d'une partie de l'exploitation en agriculture biologique.

La balance globale azotée après apport minéral est de -47 kg/ha. Cet indicateur montre que la limitation des intrants peut aboutir à une très bonne gestion de fertilisation azotée, ce qui se traduit par une balance globale azotée négative, ce qui signifie que les cultures et prairies exportent plus d'azote que l'exploitation n'en apportait déjà sous forme minérale et organique avant la conversion en agriculture biologique.

Surface épandue dans l'année 118 ha sur 302 ha de surface potentielle épandable. Cela montre que le GAEC utiliserait chaque année 39% de la surface disponible si les bâtiments étaient à leur occupation optimale. Le plan d'épandage est donc largement suffisant pour le projet.

# c) Prévisionnel et suivi de fertilisation

Le GAEC a mené une réflexion sur l'évolution des pratiques culturales (incluant la fertilisation) de l'exploitation. Le GAEC a décidé de mettre en place un outil de gestion des parcelles permettant à la fois de gérer l'aspect fertilisation (prévisions et enregistrements), l'aspect suivi des cultures et protection phytosanitaire (notamment enregistrements des traitements réalisés) et d'en tirer les enseignements technico-économiques pour affiner la gestion de l'exploitation. Il est vivement recommandé que cet outil soit mis en place rapidement.

La conversion en agriculture biologique pour les prairies et quelques parcelles en culture va aussi dans ce sens.

# Nuisances et impacts du projet

الأنفي وبالأرواء والأطاع والمعور وعوراني

L'analyse des nuisances dues aux odeurs, aux bruits, aux risques sanitaires, au stockage et à l'épandage des effluents, aux produits de nettoyage, de traitement et de médicaments utilisés, aux emballages et déchets montre que les impacts sont répertoriés et gérés correctement par le GAEC.

ABO ABABITATION AND ABOUTED

# Les dangers dus à l'exploitation

Les principaux dangers encourus par les activités de l'exploitation sont essentiellement l'incendie et les rejets de matières dangereuses ou polluantes.

that has been been able to be suffered by the problem to be a beautiful and the control of the c

# Le risque incendie.

Le GAEC se conformera à la règlementation en terme de présence et d'entretien des extincteurs et suivra les recommandations des services de secours et de lutte contre l'incendie (DDCSPP) en terme de réserve incendie et d'accès aux points de pompage.

Deux bornes incendies sur le site de Cenans et un étang privé accessible à Marloz doivent permettre de circonscrire un éventuel incendie.

La vérification des installations électriques tous les 3 ans contribuera également à restreindre ce risque.

# Le risque d'écoulements accidentel de produits

# 1) Ecoulements de fuel.

La cuve à fuel du site de Marloz est une cuve double paroi placée dans un local où il n'y a pas de circulation d'engin agricole (donc pas de risque d'enfoncement).

# 2) écoulements de lait, d'eaux souillées ou de lisier.

Le lait de la salle de traite ou de la laiterie s'écoulerait vers la fosse toutes eaux qui précède le système épurateur filtres à sable plantés de roseaux.

# 3) écoulements de lisier ou purin.

Ils pourraient être dus à des défauts d'étanchéité au niveau de la collecte ou du stockage, de rupture de fosse, de débordement de fosse, de pertes au remplissage de la tonne à lisier, de pertes au transport et à l'épandage.

Les sols des la zone de raclage sont réalisés avec un béton résistant au lisier, ils sont étanches et permettent une collecte du lisier sans perte.

Les fosses enterrées sont équipées d'un réseau de drains sous leurs fonds avec un regard de collecte qui permet la vérification de leur étanchéité. Le fait qu'elles soient enterrées les préserve de ruptures par collision ou enfoncement. Leurs capacités sont calculées pour un stockage de 4 mois, augmentées de 10% pour les aléas climatiques qui pourraient empêcher les épandages aux périodes prévues. Sauf événement pluvieux exceptionnel, les dispositions sont prises pour éviter des débordements. Les pertes au remplissage de la tonne à lisier seraient immédiatement récupérées dans la fosse à purin.

# Le risque lié aux transports

Il est prévu de réaliser un nouvel accès (site de Cenans) sur le chemin d'exploitation qui dessert déjà la SCL TISSERAND-MOUGIN, ce qui permettra de limiter les manœuvres de retournement en entrée ou sortie du site.

Le risque d'accident routier lié au fonctionnement du site ne sera pas augmenté.

# 2-DEROULEMENT DE L'ENQUETE

a en parallar de la create de la perío ten distribuir de la partitua en la seu enceneration a di encitar de l La tribulaçõe empretar en la productiva de principativa de qui de la partituda en entrafica de la partituda de La productión de la comença de Abreta e la productiva en especial de la partituda de la tribulação de la francia

# 2-1 Désignation du commissaire enquêteur

J'ai été désigné par décision du Tribunal Administratif (E11000033/25 du 17 février 2011) en qualité de commissaire enquêteur pour suivre cette enquête. Disponible durant la période considérée, nullement concerné ou intéressé par le projet et convaincu de ma totale indépendance, j'avais personnellement et préalablement accepté la mission.

and the state of the contract of the contract

e a lega en de desir grupo espera Noral di de qua qua qua dapa da locação la librir de Militaria.

ayayi tarah karan karen bayeren ayeren ayeri ayeren ayan ayike tarihi

and the first the control of the con

and the control of the season of the control of the

# 

Dossier administratif:

- 1) arrêté préfectoral ordonnant l'enquête, fixant les modalités de celle-ci.
- 2) registre d'enquête publique paraphé par mes soins avant le début des opérations.
  - 3) avis tacite de l'autorité environnementale (D.R.E.A.L.)

# Dossier technique:

-dossier de demande d'autorisation comprenant l'étude d'impact (75 pages); -complément au dossier de demande : étude d'incidence Natura 2000 (3 pages); -annexes du dossier de demande d'autorisation (104 pages).

## 2-3 Durée de l'enquête

La durée de l'enquête publique, fixée du lundi 28 mars au jeudi 28 avril inclus, soit 32 jours consécutifs, n'a pas été prorogée. Une prolongation ne s'est pas imposée et n'a pas été demandée.

# 2-4 Reconnaissance des lieux et demande de renseignements

Le 31 mars 2011 de 9h30 à midi, j'ai effectué une reconnaissance des sites de l'exploitation (Cenans et Marloz).

La Chambre d'Agriculture, la D.D.C.S.P.P, l'A.R.S. et la D.D.T, m'ont donné les renseignements désirés.

J'ai bénéficié à chacune de mes permanences, d'entretiens informels avec Mr le Maire.

# 2-5 Mesures de publicité

Monsieur Michel NARDIN, demeurant 8 rue du vert coteau à NAVENNE 70000, Commissaire enquêteur désigné par décision du Tribunal Administratif N°E11000033/25 du 17/02/2011

Reposite and specification set (1)

# 2-5.1 Annonces légales

L'avis d'enquête publique a été publié à la rubrique « annonces légales » de :

L'EST REPUBLICAIN, édition du 1<sup>er</sup> mars 2011. LA PRESSE DE VESOUL, édition pour la semaine du 10 au 16 mars 2011.

# 

J'ai vérifié et constaté l'affichage de « l'arrêté d'ouverture d'enquête », sur les placards habituels des 7 communes concernées par le projet, ainsi qu'à Germondans (Doubs) et Loulans-Verchamp (dont une partie de leurs territoires est située à moins de 1 km de l'installation).

a albanos o como por encuente da cidada e espera de la calque, e cidada e calcular albana, e

# 2-5.3 Mise à disposition du dossier.

Le public a eu tout loisir de consulter le dossier en Mairie durant les horaires d'ouverture, les mercredis de 8h à 12h. Je n'ai entendu ou reçu aucune doléance à ce suiet.

# 2-6 Permanences du commissaire enquêteur.

Je me suis tenu à la disposition du public en Mairie de CENANS les :

- lundi 28 mars 2011 de 9h à 12h.
- mercredi 6 avril 2011 de 9h à 12h.
- samedi 16 avril 2011 de 9h à 12h.
- mardi19 avril 2011de 14h à 17h.
  - jeudi 28 avril 2011 de 14h à 17h

the contract of the contract o

Ces permanences ont permis une libre consultation du dossier, une obtention aisée de renseignements et précisions ainsi que la formulation d'observations en toute quiétude et indépendance.

A control of the control of the second of the control of the contr

 $T_{ij}(t) = t_{ij}(t) + t_{i$ 

# 2-7 Conclusion partielle

L'enquête publique s'est déroulée conformément aux indications publiées avec la mise à disposition d'un dossier réglementaire et complet. Le public a bénéficié de facilités pour se renseigner et s'exprimer.

La procédure n'a suscité aucune polémique et n'a été entachée par aucun incident ou dysfonctionnement.

distribution of the control of the second of

# 3-RECUEIL ET ANALYSE DES OBSERVATIONS

rain a com minima e college have an thou him and colle

the first of the first of the second section is a second

Colored Colored St. March 1994 (1994)

### 3-1 Formalités de clôture

Le jeudi 28 avril à 17h00, date et heure de clôture de la consultation, j'ai clos le registre d'enquête publique et je l'ai emporté. englis i bilandikan bahar eta bibbereta

# 3-2 Bilan de l'enquête avec le maître d'ouvrage e teorie (r. e. b.a. e. 🍒 e teproper o rei 💎 Marka Specifico Arbada A

Le 28 avril après 17h, M. Jacoulet (représentant du GAEC) a pris connaissance et copie de la délibération du conseil municipal de Chambornay-les-Bellevaux et je lui ai demandé de fournir un mémoire en réponse dans les douze jours .La réponse m'est parvenue le 3 mai engelig sag Analy Post, dig Se 2011.

# 3-3 Observations manuscrites au registre d'enquête in Consequence The Consequence of the Consequence The Consequence of t

### NEANT

3-4 Personnes venues consulter les documents:

# M. Claude TRIBOULEY de Cenans. and the second of the second of the

# 3-5 Correspondances remises:

3-5.1 -lettre de Mr. le Maire de Cirey-les-Bellevaux qui atteste que la commune a programmé la réalisation d'une réserve incendie sur le secteur Sud du hameau de Marloz avant fin 2012. Cette réserve complètera le réseau existant qui comporte déjà une réserve

dans la partie centrale, constituée d'un étang privé accessible.

### Avis du commissaire enquêteur :

Cette lettre reçue le 28 avril en mairie de Cenans fait suite à une demande d'information de ma part, le dossier ne mentionnant pas la protection du site de Marloz.

3-5.2 - Extrait du registre des D.C.M.de Chambornay-les-Bellevaux, séance du 01 avril 2011. Le conseil municipal demande qu'aucune déjection de quelque nature que ce soit ne puisse être déversée sur les îlots 61,63 et 64 du plan d'épandage du fait de leur proximité avec le périmètre de protection rapprochée de la source Saint Pierre qui alimente la commune en eau potable.

### Avis du commissaire enquêteur :

Les îlots en cause sont inclus dans le périmètre de protection éloigné de la source Saint Pierre). L'arrêté préfectoral n°3234 du 14 novembre 2006 prévaut sur la DCM de la commune.

Monsieur Michel NARDIN, demeurant 8 rue du vert coteau à NAVENNE 70000, Commissaire enquêteur désigné par décision du Tribunal Administratif N°E11000033/25 du 17/02/2011 Pour le périmètre de protection éloigné cet arrêté mentionne (article 9.3) les activités qui y sont réglementées :

- L'exploitation des parcelles agricoles sera réalisée conformément aux règles agronomiques de bonnes pratiques culturales,
- Le règlement sanitaire départemental sera scrupuleusement respecté,
- Les activités interdites dans le périmètre de protection rapprochée (dont les épandages et stockages de quelques natures que ce soit) sont soumises à l'avis d'un hydrogéologue agrée, notamment le déboisement et le défrichage.

L'épandage de fumier prévu sur ces îlots n'est pas interdit mais devra donc être préalablement autorisé par un hydrogéologue agrée et nommé par les services de l'Etat (Agence Régionale de Santé).

# 3-6 Conclusion partielle

gi i

Les habitants des communes concernées par le projet ne se sont pas présentés nombreux aux permanences du commissaire enquêteur pour connaître les orientations prises par le GAEC pour son exploitation. Est-ce le sérieux des exploitants ou l'information donnée par les conseillers municipaux suite à la réunion du 5 avril 2011 approuvant le projet d'extension du GAEC?

La seule observation concernant le plan d'épandage ne remet pas en cause le projet.

Para la selembra da productiva Sicignil est a relativamençiame da est le est, ce an est un anti-

- le segrècie destre destingue sur les especientes dense délibérais de pérmitait des le 1960 e Le permitte destre le bounce paratagnes aubiennées.
  - To regard a transcribinguaria nace l'entreu etneglie estictime, reconsiste e i 🦠
- Ever an id-disk springeditus between the phenocing of project bus an proportion of the nondivided topics or otherwises the graphisms measures give to most liver scored and be not to not one hope publishing a grade manuscrated by distributions on the library of the colony.

La demontago alo Amelor que bro sue seus de nos peros para arte vido antido almena de nos este nos este nos en perfondede metro anterior de para que aquinageminações equebras para das sambies e de diferencidos en destro d Algum está parando em Suntest

# 

Act had dispets the consumer three three part of project as an easily per pathenels as the dispets of a season for a consumer of the constitution of the constitution of the constitution of the consumer of t

ों । पर्योक्त संस्थान अधिकार इस प्रमुख्यान के प्रतिस्थान के प्रमुख स्थान सम्बद्धित स्थानकार्य करान स्थान । जिस सम्बद्धित

# ENQUETE PUBLIQUE

Relative à la demande d'autorisation d'exploiter un élevage en agriculture biologique de 172 vaches mixtes à dominante laitière

Demande présentée par le G.A.E.C. DES CINQ CHÊNES

Commune de CENANS

(Hte Saône)

CONSULTATION DU PUBLIC
Du 28 mars 2011 au 28 avril 2011

e dia Mandalata at ligeration de la company de la Paris de la Paris de la company di secondi Milano.

all andrega ambatical status mega provincia provincia de la campose en la colombiga di provincia e de la cambi Cambinatago non tragge suello ar a material del colombia de la colombia de la cambina de la colombia de la col Cambinatago non tragge suello al cambina del colombia de la cambina de la cambina de la Colombia de la colombia

# CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS

DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

- t.c. entouré des explorateurs de finator le volume des produits liquidres à tradaposter et à épopher en traitant des reals, de tarique de la sadé de fraire par une filidre à filtres à sable plantes de macaux à ce en privilégique le système à finaler.
- L'engaçonem des exploitates à écôtic en passe un estif de gestion pérmetteun de gainer des separes fondisation, saivi des outmos, protection physiconistics.
- Lie rédisgion d'ouveages portaitique és paradis au systeme no dellocte de dobage invecte des offmonseparadités et l'ille et l'ille et l'ille.
  - combodole southering one user SEAC of socyaine enlectance of its

Four car dilaments manageus bien de soarf dat espéciants à préservez fless inscaurent de Le cosserve en la sex.

- (4) The strong energy of a construction of the energy o
- en en film de france de la constitució de la responsació de la propertió de la comencia de la comencia de la c Entre la comencia de la transferio de la comencia de la comencia de la comencia de la film de la comencia de l La comencia de la co
- and the state of t
- o d'ad replit e la règaterità de la prancistaria, alla casarià di terminatori, folicitatio de dissilar. Fed ècume des all'Eumano sericare non selembles de graditire, tuer non labor se pranc de decembrationaria datapia di Europelan del com altronalemble.
- ro kilikanten di sentra kelantar en en personal personal kelantaria kelantaria di sentra kelanten di sentra di Distribution di sentra di kelantaria personali di Silati di sentra di Silati di di sentra di sentra di Silati Sentra di sentra di sentra di sentra di Silati di

透腦性 四种建筑 法非国际的现象

- k samala der eige som dem de Clabinar di Branden dage kom Monto desse disket dan 19 1920 1930 1930. De samala de de Silvendig den Springer (
  - organização dos medicas, en que se quadro igrán diferimento a

# 2- AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

VU, l'étude du dossier soumis à l'enquête publique, les entretiens avec les personnes concernées, ma connaissance des lieux et les explications développées par les porteurs du projet,

VU, la régularité de la procédure appliquée à l'enquête et son déroulement,

VU, les conclusions exposées supra,

Considérant que le projet est bien adapté aux exigences d'une bonne gestion agricole et qu'il est cohérent avec les contraintes pesant sur l'environnement,

J'ai l'honneur d'émettre un :

# **AVIS FAVORABLE**

A la demande d'autorisation d'exploiter par le GAEC des CINQ CHÊNES, un élevage de 172 vaches mixtes, 60 bovins à l'engraissement et un stockage de fourrage et paille d'un volume de 7 700m3.

Rappel des prescriptions réglementaires à respecter :

- -Prendre l'avis des services incendie pour s'assurer que les sites ont une protection suffisante.
- -L'épandage de fumier prévu dans le périmètre de protection éloigné de la source « Saint Pierre » à **Chambornay-les-Bellevaux** n'est pas interdit mais devra être préalablement autorisé par un hydrogéologue agrée et nommé par les services de l'Etat (Agence Régionale de Santé).
- -Un dispositif anti-retour sera mis en place sur les conduites d'alimentation en eau des sites du GAEC.

Fait à NAVENNE le 14 mai 2011

Michel NARDIN

# a a ve de combrese per europe de la

VII. Petado do dosder poumbe la Venquéso publique, los concribis, mad los ocospolar commissa una comunisación des lanas el los emplicacions directopilme por los perfrontes do codes.

Length the single-registration of a stagetime, combined at all sections in a PY

, and the control of the control of

t bet kabeture een 'n engre vat been aleget en teerbysmere d'ante boere een bet tytbeen een 'n ei'h. Een teerbour eenst beschat al poort keel komt begrangerene.

not propose of the special time to

# 法国国际国际国际 图字系

e en de manta as mentramanes d'aspetables, perpris da capita de la Conformación de distribuer de la especial d Se espetable en la comprese de describuer de l'empres percentant de la completa de la comprese de la capital d Al describuer de la comprese del comprese de la comprese de la comprese del comprese de la comprese del comprese del comprese de la comprese de la comprese del comprese del comprese del comprese de la comprese de la comprese del comprese de

Based to Contract of Based of States and Contract of the Contract of

- e and the latter of the term of the second of the Mark the second of the term of the latter of the second of t The second of the
- (iii) A product of the set following the research of the enterthing of the research of the enterthing of its and the enterthing of the
- tana di kacamatan di Maria da Ma

The Artistance of the Control of the

# remis le 28 Avril 2001 en mairie

# **DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE**

# ARRONDISSEMENT DE VESOUL CANTON DE RIOZ COMMUNE DE CHAMBORNAY LES BELLEVAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 01 AVRIL 2011

Nombre de conseillers :

En exercice: 10 Présents: 09 A délibéré: 09

L'an deux mil onze, le premier avril à vingt heures trente le conseil municipal de la commune de Chambornay les Bellevaux s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la

présidence de Monsieur Bernard Grosjean, Maire,

Convocation du : 28 mars 2011

Etaient présents : Mme MEUNIER Nadine, Mrs BIGOT Claude. CAILLETEAU Armand. CARQUILLE Stéphane CORGET Jean-Claude,

CUISANCE Dominique. GROSJEAN Bernard, PEYRETON Dominique,

TOURNIER Fabien,

Absents excusés: Mr ZENATERI Kader,

Affiché et transmis en préfecture le : 12 avril 2011

Certifié exécutoire le : 12 avril 2011

16-OBJET: DOSSIER EPANDAGE GAEC DES 5 CHENES:

Monsieur le maire fait part au conseil municipal du dossier de demande d'autorisation pour l'exploitation d'un élevage en agriculture biologique par le GAEC DES 5 CHENES à Cirey.

Ce dossier comporte un volet concernant l'épandage des déjections en particulier sur la commune de Chambornay les Bellevaux (îlots 61,63,64).

Considérant que la configuration des terrains ou leur proximité avec la zone de protection rapprochée du périmètre de protection de la source Saint Pierre peut entraîner des effluents vers le bassin de ladite source, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, émet un avis défavorable à l'épandage sur les îlots 61,63,64 et demande qu'aucune déjection de quelque nature que ce soit ne puisse être déversée sur ces terrains.

Le conseil souhaite donc une modification du plan d'épandage.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Le maire.

Bernard GROSJEAN

THEORNAY TO THE WAY TO

ARRIVÉE

1 5 AVR. 2011

BUREAU DU COURRIER 3 PREFECTURE DE LA HAUTE SAÔNE

# REPORTED AND BEING THE REPORT OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY AND THE PROP

BOOK KA GKAB KELADAKO WARAKA STREET STREET 是是国家的人员在2000年,在1000年的1000年,1000年的1000年的1000年,1000年的1000年的1000年,1000年的1000年的1000年,1000年的1000年的1000年的1000年的1000年

1341年,1342年 18月1年 18月1年 18月1

,我们的基本的数。

and the Control of the Administration of the Control of the Contro engilskeper (p. n. 2001) ett i de garrepet Hallate (2001) et appletisket i de 1775 att i 18

CHRO Elever S.F. Collaboration region vizzes and a NASSTRA

ing the other medical protegrations are produced as the experience of the production of the production and

provides and the world against the agree of \$100 km a Wall and the contribution of the agric

en eleks gelt tatt af more keid som ligte de av de kein strokengen halvet er eller i troket und av eller best De konstruktion stroket som kein som eller som eller i de stroket av eller som eller stroket til som eller som De som av eller som eller som eller av eller som som eller som til beste eller stroket som eller som eller som

CAREC des cinq chênes Forso Conans

Lencero 6 23/4/11

Regulz 3 mai 2001

has le Commissione raparteur monsique

Nous avons bien pris note de la remarque. de monsieur grosgean maire de chambornay les Celluraux : l'avis défavorable d'épandre toutes déjections de gralque nature que ce soit sur les tirrains des élists

Nows fairons un rappel du continue du flom d'épandage ilot 61: sol profond, épandage possible toute l'année, mois du fait de la présence du primitre éloigné, il est recommendée de prépar les épandages de fermier-ilot 63 et 64: sol superficiel, princed d'épandage limitie dans l'année et du forit de la présence du prévinitre de protection éloignée il nous est produite d'encounter de produits liquides.

La protection de la source est donc been prin en compte et la déclaration d'utilité publique de protection de cett source n'exclus pas l'épandage élans le P.P.E.

Now sichnitions done conserver les 3 ilets tels qu'ils sont dans le plan d'épandage.

Senier salutations.

Jerumit --

the first the state of the second of the second of the second of god and with the sale of the s and a production of the contract of the contra and the said to the contract of Be to The forest about the call and the first beautiful and the call and the call and the call and the call and and the control of the make the first that the straight of the transfer of the straight of when the Market and the many the second and the second s 

# SECTION II: PERIMETRES DE PROTECTION

# Ariole 9.: PERIMETRES DE PROTECTION

Il est étabil autour du captage cité à l'article 1 les périmètres de protection délimités conformément aux plans annexés. Les servitudes ci-après sont prononcées sur les parcolles incluses dans chacun Tout déversement de produit susceptible de nuire à la quaillé des eaux soulerraines doil être immédiatement dédaré au maire de la commune de CHAMBORINAY LES BELLEVAUX, à l'exploitant de l'ouvrage, à l'autorité sanilaire et au service chargé de la police des eaux souterraines.

Tout projet, dans les limites des périmètres de protection deura être porté à la connaissance du préfet qui se réserve le droit de consulter un hydrogéologue agrée, aux trais de l'intéressé, afin de s'assurer de la préservation de la qualité des eaux.

# Article 9.1 - Périmôtre de protection immédiate

Un périmètre de protection immédiate est défini autour de la source Saint Pierre conformément au plan parcellaire annexé au présent arrêté.

l appartient en pleine propriété à la commune de CHAMBORNAY LES BELLEVAUX et doit le

Du côté de la route départementale et sur les côtés, le périmètre de protection immédiate est entouré d'une clôture grillagée élevée à deux mètres de hauteur. Dans le bois, la clôture pourra

L'accès doit se faire par une porte munie d'un système de fermeture à clef.

Toutes activités autres que celles nécessitées par la surveillance, l'exploitation et l'entretien du Sa surface est maintenue en herbe et réguiltèrement entretenue par fauchage saisonnier

Aucune servitude de droit de passage, vis à vis de tiers, ne peut-être accordée ou maintenue.

# Articie 9.2 - Párimètre de protection rapprochée

Un périmètre de protection rapprochée est instauré conformément au plan parcellaire annexé au

# Activités interdites :

- toutes activités susceptibles de porter atteinte à la qualité de l'eau de la source.
- la création de puils ou de forage sauf au bénéfice de la collectivité.
- la création de bâtiments, même provisoires, quelle qu'en soit la nature ou la destination,
- l'ouverlure d'excavation,
- la construction ou la modification des voies de communication,
- les travaux de terrassement, de drainage et de remblalement,
- le passage de canalisations sauf celles assurant le transport d'eau destinée l'alimentation
- la création et l'exploitation de plan d'eau,
- le rejet d'effluents issus des activités domestiques, agricoles et industrielles,
- l'épandaga et le stockage de listers, purins, fumiers, composts, engrals organiques et bouess issues du traitement des eaux usées.
  - les stockages et dépôts de toute nature, qu'ils soient temporaires ou permanents,
- la mise en culture des terrains enherbés ou boisés à la date du prèsent amêté,
- le brûlage des rémanents sur les parcelles bolsées

# la défrichage et le débaisement sauf opération d'entretien.

# Activités réglementées :

L'exploitation des bois et forêts se fera par récolte des arbres parvenus à malurité, les haies et bosquets y seront maintenus. Les abreuvoirs pour animaux devront être disposés sur les parcelles en pâture de façon diamétralement opposée par rapport au captage.

# Article 9.3 - Périmètre de protection éloignée

Un périmètre de protection élotginée est instauré conformément au plan parcellaire annexé au

# La commune installera des panneaux destinés à sensibiliser le public à la protection des eaux.

Activités réglementées.

L'exploitation des parcelles agricoles sera réalisée conformément aux règles agronomiques

Le règlement sanitaire départemental sera sorupuleusement respecté

Les activités intendites dans le périmètre de protection rapprochée sont soumises à l'avis d'un inytrogéologue agréd, refamment le déblissement été défidit ages.

Pour les activités, dépôts et installations existants sur les terrains compris dans les périmètres de profection à la date du présent arrêté, il devra être satisfait aux obligations prévues aux articles 9.1 à 9.3 dans le détai de deux ans à compter de la date de notification individuelle du présent arrêté.

Les propriétaires des terrains précités devront subordonner la poursuite de lour activité au respect des obligations imposees.

Sont instituées au profit de la conmune de CHAMBORNAY LES BELLEVAUX les servitudes citées à l'article 9 grevant les terrains compris dens les périmètres de protection délimités conformément sux plans annexés au présent arrêté.

La commune indemnisera les propriétaires, les détenteurs de ciroit d'eau et autres usagers de tous les domniages qu'ils pourront prouver teur avoir été causés par la dérivation des eaux et l'instauration des perimètres de protection du caplage cité à l'article 1, conforméntent au code de l'expropriation.

# Atisie 12.: MODIFICATION D'ACTIVITE, D'INSTALLATION A L'INTERIEUR

Postérieurement à l'entrée en vigueur du présent airâté, tout propriétaire ou responsable d'une activité, installation ou dépôt réglemente qui voudrait y apporter une quelconque modification devra faire consaître son intention à la préfecture de la Haute-Saône, concernant notamment :

- les caractéristiques de son projet et plus spécialement celles qui risquent de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité de l'eau,
- les dispositions prévues pour parer aux risques précilés.

Il devra fournir tous les renseignements complémentaires susceptibles de lui être demandés.

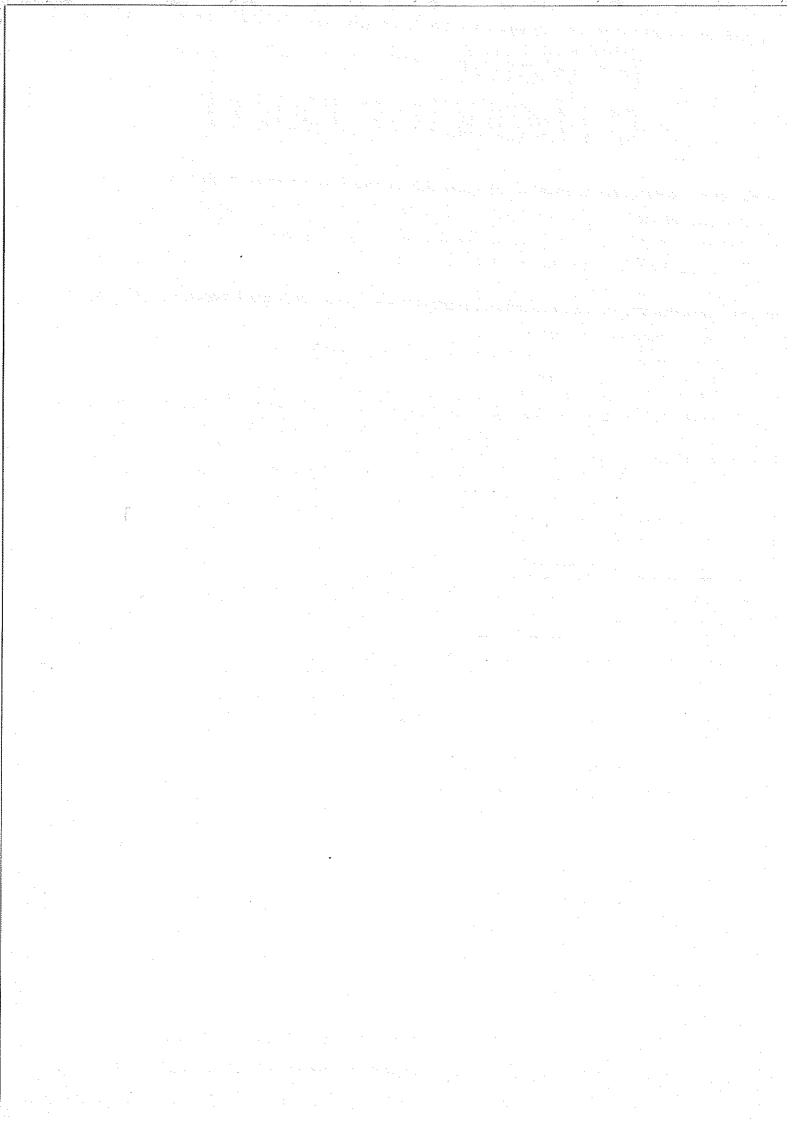
par L'enquête hydrogéologique éventuellement prescrite par l'administration sera feite hydrogéologue agrée en matière d'hygiène publique, aux frais du pétitionnaire

L'administration fera conneître les dispositions prescrites en vuo de la protection des eaux dans un délai maximum de trois mois à partir de la fourniture de tous les renseignements ou documents délai maximum de trois mois à partir de la fourniture de tous les renseignements ou documents

ø

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

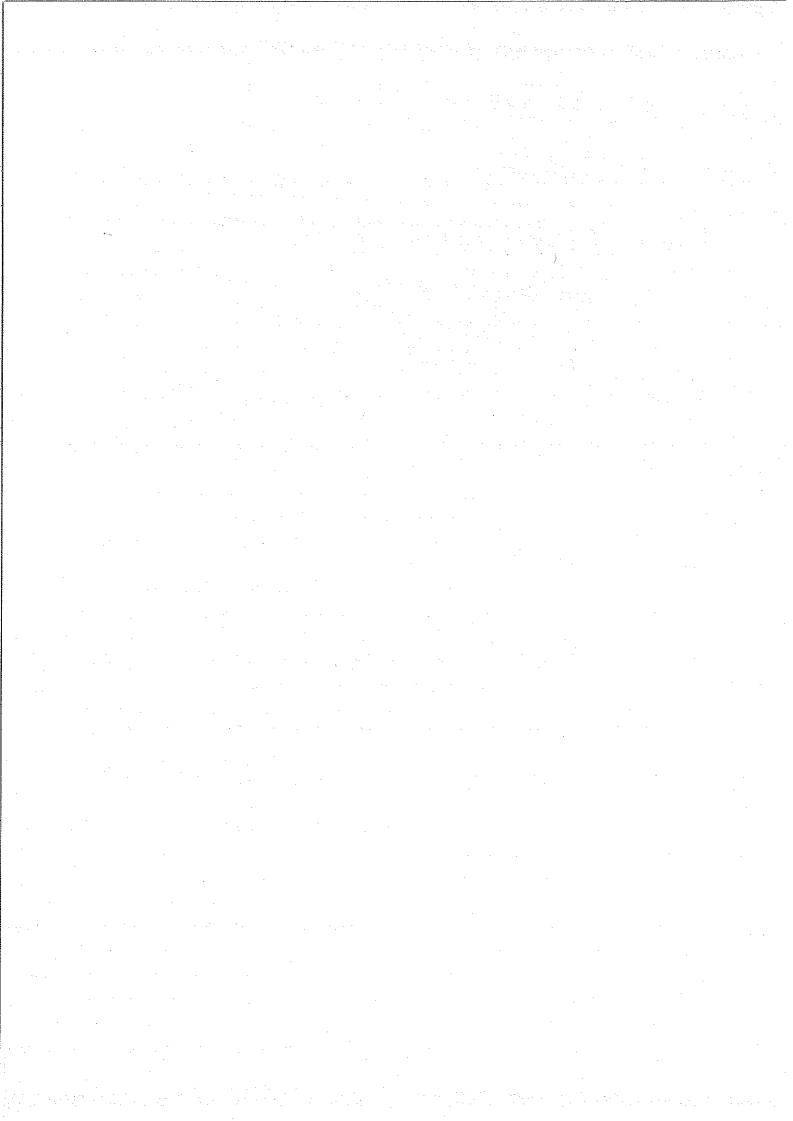
De la constante de la constant
Objet de l'enquête: exploitation d'un elevage ou agriculture
Objet de l'enquête: el filoration à acre en le 6 AEC "DES
CINQ CHENTE" & CENANS
CINB CHENEL & SOLVINGS
Arrêté d'ouverture de l'enquête :
arrêté n° 401 en date du 1 mans
M la Maire de '
M. le Préfet de : He Cabre  Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur : Hichel NARDIN  qualité
- Commissaire enqueieur
Président de la commission d'enquête qualité qualité
Membres titulaires : Mqualité
Membres titulaires : M qualité qualité
M qualité
Mqualitéqualité
M quante / 2 / 1
M quante quante 28 avril 2011 (court
Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 28 mars 204 au 28 auru 2011 (court
les linglis & mais it militair Carrie - 3 12 Manus Cas Ct.
les Samedi Alauri de
les samedi 16 avril de grandi de gra
Siège de l'enquele.
Autres lieux de consultation du dossier :
Registre d'enquête :
1 a suit de manifestation cotés et naranhes par le continussaire enquetour, destruction
demiliero pouvont aussi être adressees par echt au nom de comme
les observations du public; ces dernières peuvent aussi en dans les observations du public; ces dernières peuvent aussi en dans les observations du public; ces dernières peuvent aussi en dans les observations du public; ces dernières peuvent aussi en dans les observations du public; ces dernières peuvent aussi en dans les observations du public; ces dernières peuvent aussi en dans les observations du public; ces dernières peuvent aussi en dans les observations du public; ces dernières peuvent aussi en dans les observations du public; ces dernières peuvent aussi en dans les observations du public; ces dernières peuvent aussi en dans les observations du public; ces dernières peuvent aussi en dans les observations du public; ces dernières peuvent aussi en dans les observations du public; ces dernières peuvent aussi en dans les observations du public; ces dernières peuvent aussi en dans les observations du public; ces dernières peuvent aussi en dans les observations du public; ces dernières de la constitute de la c
Popport et conclusions du commissaire enquêteur
du public dès leur réception à :
The transfer of the state of th
aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la
préfecture de chaque département concerné.
Réception du public par le commissaire enquêteur :
les thanks a man de les
les and 10 avel 204 de 3 à 12 et de à
les à à à à à à à à à à à à à à à à
les 1 1 2 1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2
de à et de à
les V upe réugion publique  a été  n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.
une réunion publique La été La n'a pas ete organisee par le commissant au la commissant au



# Premiere Journes

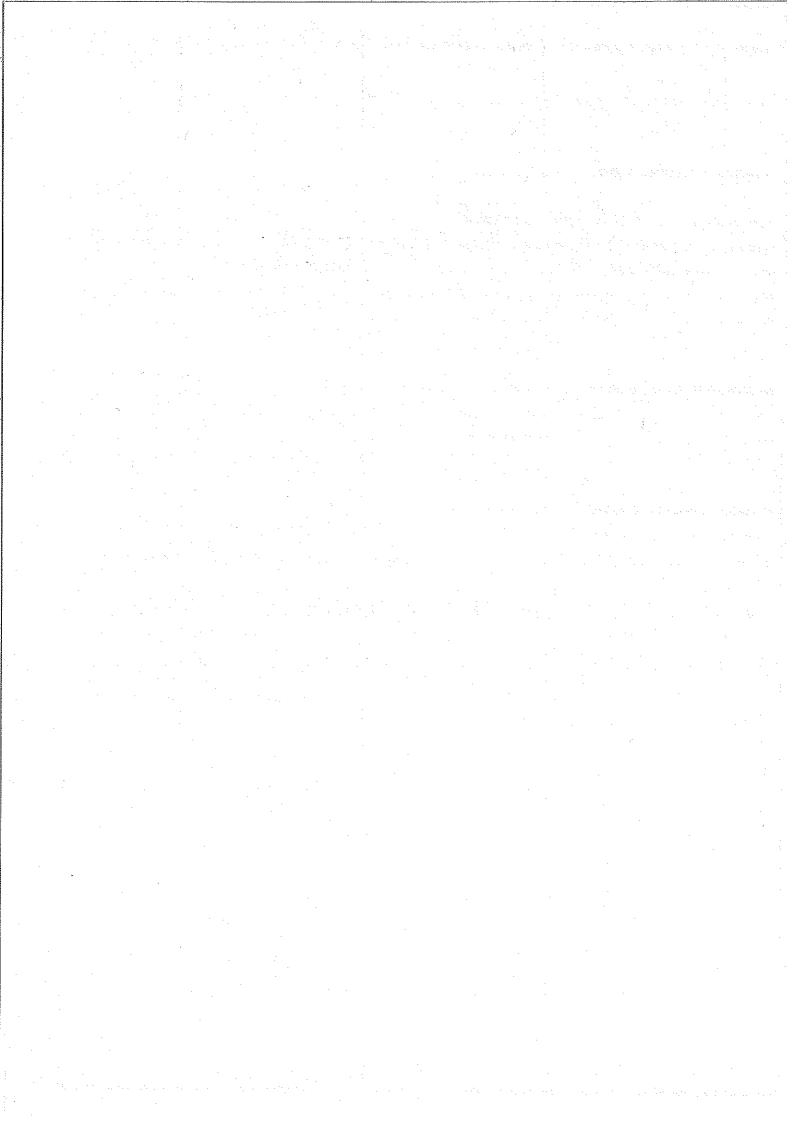
Les lumids mass de 94 heures 00 à 12 heures 00
Observations de M <sup>(1)</sup>
bas d'Algerration
moreredi 6 avril 2011 de 9 ª à 12 4
par d'observations
Samedi 16 avril 2011 de 94 à 124
pas of observations
mardi 19 avril 2011 de 14 a 124
Claude TRIBOULEY
11 rue des cigognes 70230 CENANS
Je suis venu consulté le dossier présenté pour
Tube S
Mb done en considération vos remarques, consignez-les sur le présent

Jeur 28 avril 2011 de 14ta 17th observations lles le 28 avril 2001 à 17 le Commissaig Enquêteur Moles



. 28 A	vril 2011	. 17	heures <u>52</u>	
Le		A Marin-Marine Marine M	TOTAL CONTRACTOR OF THE PARTY O	
	Le délai étant ex	piré,		
qui a été mis à la dis	Sposition du public pendant	rente deux	(32)	os le présent registre jours consécutifs,
du	STROWN LUIL	au		
	heures			
	Les observations	s ont été consignées au reg	istre	
par	personnes (page	es n°		).
	En outre, j'ai reç	:U	le	ttres ou notes écrites
lettre en date du	au présent registre :	de M <u>4 <sup>1</sup>7 a</u>	•	
2 lettre en date du	extremt)	de M Char	ntornay les B	ellevaux
3 lettre en date du	29 avril 2011 2 3 mai	de M _ Tefu	moe du GAEC	
7	1	de M		
5 lettre en date du	i	de M		
6 lettre en date du		de M		
	waganing the state of the state			
		signature	Mells	·
		The state of the s		

/walls



Remis le 28 Avril 2011

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE** 

ARRONDISSEMENT DE VESOUL

Circy les Bellevaux, le 18/04/11

**COMMUNE DE** 

CIREY LES BELLEVAUX
(70190)

Tél.-Fax: 03.84.91.82.22

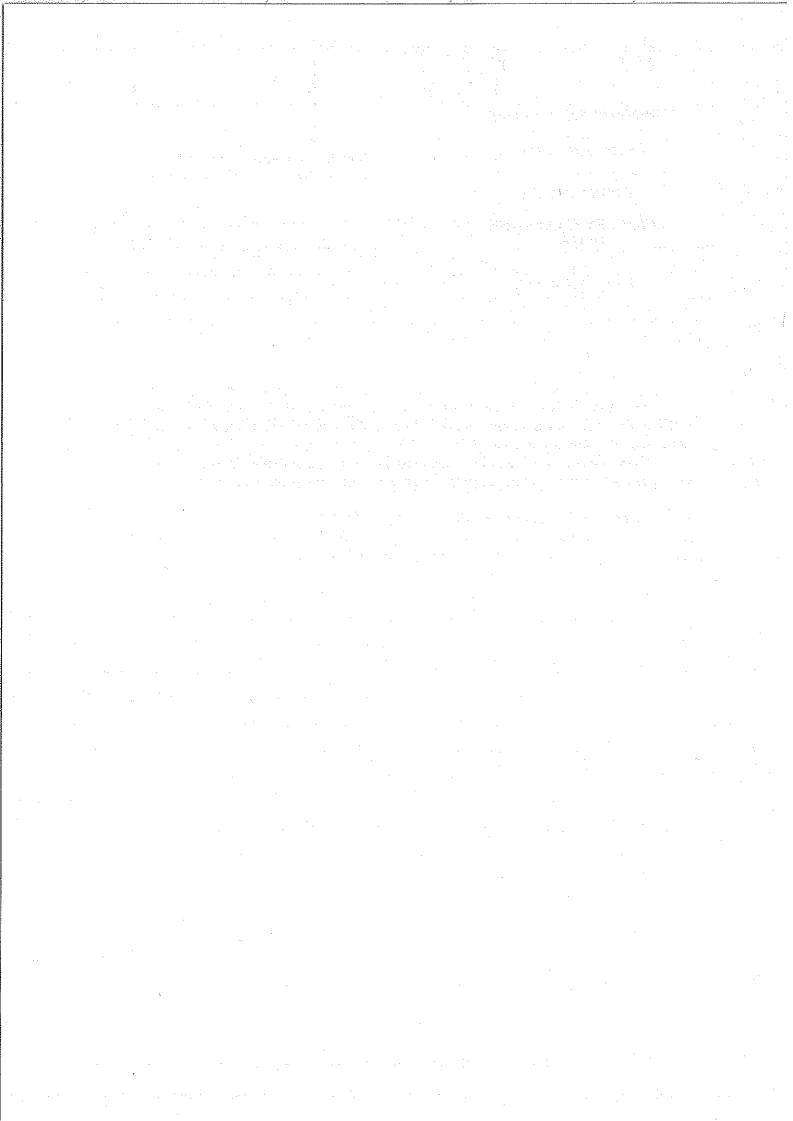
Je, soussigné Jean-Jacques Noël, maire de la commune de Cirey les Bellevaux, atteste que la commune a programmé la réalisation d'une réserve incendie sur le secteur Sud du hameau de Marloz, avant fin 2012.

Cette réserve complètera le réseau existant sur le hameau qui comporte déjà une réserve incendie dans la partie centrale, constituée d'un étang privé accessible.

Fait pour valoir ce que de droit.

Jean-Jacques Noël, maire.





## REPUBLIQUE FRANCAISE

# DEPARTEMENT Haute-Saône

# **EXTRAIT DU REGISTRE**

# DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers - en exercice 09 08. - présents 80 - votants 01 - absents

De la commune **CENANS** 

Séance du

05 avril 2011

L'an deux mille onze, le 5 avril à 20 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GAVIGNET Daniel, Maire.

Etaient présents : MM.

GAVIGNET Daniel, DELABORDE Anne, HAMEL Philippe, CRETENET Josiane,

PICARD Sylvain, JACOULET Denis, WEISS Xavier, PRETOT Audrey

Absent: CONTINI Chris

Date de convocation:

30 mars 2011

- exclus

Date d'affichage:

06 avril 2011

M. me DELABORDE Anne a (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s).

24/2011 **DEMANDE** D'EXPLOITATION GAEC DES 5 CHENES

Préfecture de VESOUL le publication ou notification du

OBJET

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet d'extension du GAEC des 5 Chênes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire

